



## **AVIS AUX RIVERAINS Démontage du plafonnier de la Grand-Place**

Binche, le 3 mai 2016

Madame, Monsieur,  
Chers Concitoyens,

Nous vous informons que le plafonnier de la Grand-Place sera démonté ce lundi 9 mai.

Afin d'assurer la bonne exécution des travaux de démontage, **le stationnement sera interdit au niveau des rues et places suivantes, le lundi 9 mai dès 5h :**

- Grand-Place, sur son entièreté
- Rue du Cygne
- Rue de la Hure
- Rue Notre-Dame de Lorette
- Rue de la Gaieté, tronçon compris entre les rues Notre-Dame de Lorette et Buisseret
- Rue des Boucheries
- Rue de Biseau, tronçon compris entre l'immeuble n°3 et la Grand-Place

Toutefois, le stationnement sur la Grand-Place et au niveau des rues adjacentes sera rétabli progressivement en fonction de l'avancement des travaux.

**La circulation des véhicules et des piétons sera interdite au niveau des rues et places suivantes, le lundi 9 mai dès 6h30 :**

- Grand-Place, sur son entièreté
- Rue du Cygne
- Rue de la Hure
- Rue des Boucheries

Durant l'exécution du chantier et en cas d'absolue nécessité, les piétons qui souhaiteront se rendre impérativement à l'Hôtel de Ville, dans un immeuble, commerce ou établissement de soins médicaux situés sur la Grand-Place devront être pris en charge par le personnel de la société Wanty et escortés en toute sécurité jusqu'à l'endroit de destination.

A noter que les rues suivantes seront mises en sens unique, le lundi 9 mai dès 6h30 :

- Rue Notre-Dame de Lorette – Sens autorisé : de la rue de Triperie vers la rue de Robiano.
- Rue de la Gaieté, tronçon compris entre les rues Notre-Dame de Lorette et Buisseret – Sens autorisé : de la Notre-Dame de Lorette vers la rue Buisseret.

**Pour des raisons de sécurité, les établissements HORECA ne pourront installer aucune terrasse le lundi 9 mai, de 7h à 18h.**

Une fois le plafonnier démonté, la société Wanty procédera ensuite à une évaluation de la situation et réalisera des travaux de réfection ponctuelle des façades endommagées par le retrait des platines d'ancrage.

Les façades seront rénovées suivants l'ordre ci-après :

1. Façades en crépis
2. Façade en maçonnerie
3. Façade en pierre bleue

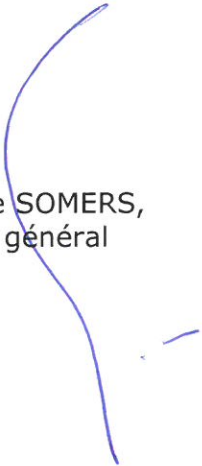
Aussi, les établissements HORECA concernés par ces réfections seront prévenus 48 heures à l'avance afin qu'aucune terrasse ne soit installée.

Les travaux seront exécutés par l'entreprise Wanty endéans un délai de 10 jours ouvrables. Ce délai ne tient évidemment pas compte des intempéries éventuelles et des travaux imprévisibles complémentaires qu'il y aurait lieu, le cas échéant, de réaliser.

Conscients des perturbations que vous pourriez rencontrer, sachez que notre Administration mettra tout en œuvre pour que ceux-ci vous causent le moins de désagréments possibles.

Aussi, si vous le souhaitez, nous pourrons vous fournir les renseignements complémentaires, en bonne collaboration avec l'auteur de projet, en nous contactant au 064/23.06.57.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, Chers Concitoyens, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Guillaume SOMERS,  
Directeur général



Laurent DEVIN,  
Député-Bourgmestre